



Berne, 16 mars 2026

Le Conseil fédéral sabote le développement de l'énergie solaire

Vendredi dernier, le Conseil fédéral a adopté le projet de loi sur l'accord sur l'électricité. La Société Suisse pour l'Énergie Solaire SSES regrette que parallèlement le Conseil fédéral sabote la transition énergétique, pourtant confirmée à plusieurs reprises par des votations populaires : en effet d'une part il ne prend pas des mesures pour sécuriser l'énergie solaire de la même manière que l'hydroélectricité, d'autre part il revient sur la décision de sortir du nucléaire.

C'est précisément le jour de l'anniversaire de la catastrophe de Fukushima, le 11 mars dernier, que le Conseil des États a décidé de suivre le Conseil fédéral et de rouvrir la voie à de nouvelles centrales nucléaires. Deux jours plus tard, le 13 mars, la transition énergétique a subi un nouveau revers avec la proposition de mise en œuvre de l'accord sur l'électricité. Le Conseil fédéral souhaite toujours supprimer complètement la rétribution minimale. Dans le même temps, il ne propose aucune correction ni aucun nouvel instrument pour remédier aux [freins à l'énergie solaire](#) observés depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'électricité.

Des garanties sont nécessaires pour le développement du solaire

La SSES constate en outre que le projet de loi prévoit des garanties spécifiques pour l'énergie hydraulique. Par contre, il manque des garanties équivalentes pour l'énergie solaire. De ce fait, les objectifs fixés par votations populaires dans la loi sur le climat et la loi sur l'électricité risquent de ne pas être atteints. L'accord sur l'électricité vise également à développer les énergies renouvelables, mais cet objectif ne peut être atteint qu'au moyen d'un développement massif de l'énergie solaire. Avec une part atteignant désormais 14 %, le photovoltaïque est devenu ces dernières années un élément essentiel de notre infrastructure critique. Il doit être traité comme tel, car il constitue, avec l'énergie hydraulique, le deuxième pilier renouvelable de l'approvisionnement énergétique de notre pays. De plus, comparé à l'énergie hydraulique, il dispose d'un potentiel encore énorme et facile à exploiter.

Enfin, la SSES regrette que le Conseil fédéral n'ait pas donné suite à ses propositions visant à réformer la rétribution de l'électricité solaire. Ces propositions ont été élaborées par le groupe thématique VESE de la SSES et récemment publiées dans l'étude « [Développement photovoltaïque 2.0](#) ». Ce document a pour objectif de présenter des pistes pour résoudre les [freins à l'énergie solaire](#) identifiés par la SSES.

→ [Lien vers la prise de position de la SSES concernant l'accord sur l'électricité](#)

→ [Lien vers l'étude Développement photovoltaïque 2.0](#)

Contact :

Urs Scheuss, directeur de la SSES, 078 795 91 83, urs.scheuss@sSES.ch

À propos de la SSES :

En réaction à la crise énergétique de 1973, la Société suisse pour l'énergie solaire SSES a été fondée le 11 juin 1974 à Berne en tant qu'association de droit privé. La SSES compte environ 4 500 membres et est active dans toute la Suisse en tant qu'organisation de consommateurs dans le domaine de l'énergie solaire au sein de 11 groupes régionaux et spécialisés. La SSES est membre de l'Alliance climatique et s'engage pour une Suisse 100% renouvelable. Ses projets comprennent des actions de relations publiques et d'information, mais aussi la participation au processus d'élaboration politique et des projets visant à promouvoir le développement de l'énergie solaire. www.sSES.ch